

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Production

Année 2024

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

- 1) Organisation administrative du service 3
- 2) Estimation de la population desservie..... 4
- 3) Conditions d'exploitation du service..... 4
- 4) Prestations assurées dans le cadre du service 4
- 5) Ressource en eau..... 5
- 6) Volumes vendus et exportés..... 7
- 7) Bilan des volumes..... 7
- 8) Longueur du réseau 7

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 8

- 9) Tarifs en vigueur 8
- 10) Prix du service de l'eau potable 8
- 11) Recettes d'exploitation 8

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE 9

- 12) Qualité de l'eau 9
- 13) Indice de protection de la ressource en eau : 11
- 14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau..... 11
- 15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 12
- 16) Performance du réseau..... 13
- 17) Renouvellement des réseaux..... 13

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE..... 14

- 18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2021 14
- 19) Etat de la dette..... 15
- 20) Amortissements réalisés..... 15

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté préfectoral du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

En 2024, les compétences exercées par le syndicat étaient les suivantes :

- La Production d'eau potable :
- La Distribution d'eau potable :
- La Défense Incendie.

La compétence « Protection de la ressource » étant exercée de longue date par le Syndicat mais de manière implicite, une modification statutaire a été engagée en début d'année 2025 en vue d'actualiser les statuts actuellement en vigueur.

Aujourd'hui, ce sont 43 collectivités représentant 49 communes qui forment le SMAEP 4B, présentées ci-dessous :

Un EPCI :

- La communauté d'Agglomération du Niortais (Communes de Beauvoir-sur-Niort, Brûlain, Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, Saint Romans des Champs)

Quarante-deux communes :

- | | | |
|---|---|--|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Melleran |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Montjean |
| - Aubigné | - La Chapelle-Pouilloux | - Paizay-le-Chapt |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Périgné |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines-sous-Celles et Saint-Médard) | - Limalonges | - Sauzé-Entre-Bois (ex-communes de Caunay, Pers, Montalembert, Plibou et Sauzé-Vaussais) |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Lorigné | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chérigné | - Loubigné | - Séligné |
| - Chizé | - Loubillé | - Valde-laume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Piuossay) |
| - Clussais-la-Pommeraiie | - Luché-sur-Brioux | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Couture-d'Argenson | - Lusseray | - Villefollet |
| - Ensigné | - Mairé-L'Evescault | - Villemain |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Maisonnay | - Villiers-en-Bois. |
| | - Marcellé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villiers-sur-Chizé |
| | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | |

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de production d'eau potable au cours de l'exercice 2024. Celui-ci concerne l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat.

2) Estimation de la population desservie

Nombres d’habitants : 30 941 (population en vigueur au 01/01/2024)

Nombre de compteurs : 15 560 (au 1^{er} janvier 2024)

3) Conditions d'exploitation du service

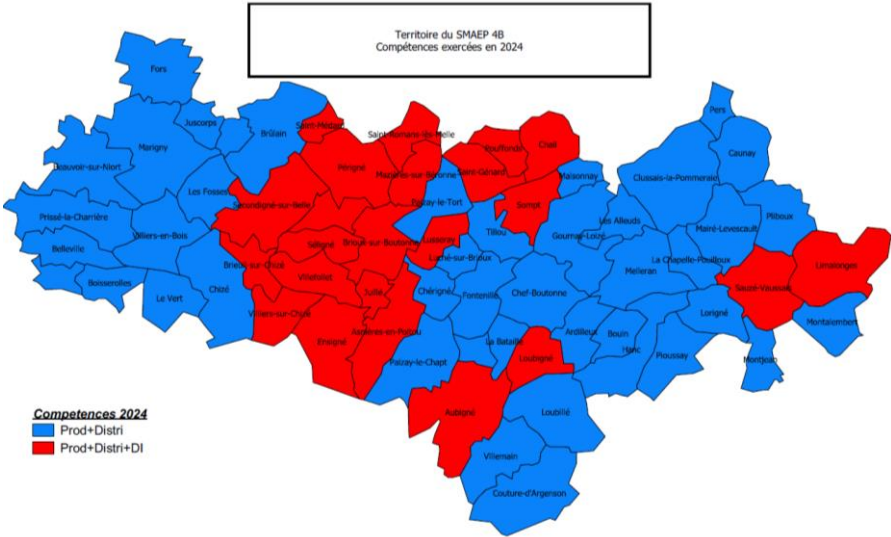
Le service était exploité en régie avec une prestation de services pour l’exploitation des ouvrages depuis sa création en 1986. La collectivité a choisi un retour à une gestion complète en régie.

Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations assurées par le syndicat sont les suivantes :

Gestion du service	Coordination des différents intervenants. Fonctionnement, surveillance et entretien des installations Relève des compteurs
Gestion des adhérents	Facturation du fonctionnement du service, des achats d’eau.
Renouvellement	Renouvellement des réseaux d’adduction, des ouvrages de production.
Mise en service	Des extensions et des renforcements de réseau Des ouvrages de production et de traitement des eaux
Entretien	Des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation ...,
Prestations particulières	Recherche et mise en service de nouvelles ressources. Protection des aires d’alimentations de captage. Entretien des points de distribution, recherche des fuites



5) Ressource en eau

a) Points de prélèvement – 4 B

Ouvrage	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement 2023 (m ³)	Prélèvement 2024 (m ³)	Variation 2023/2024
ARDILLEUX/Vallée Caillaud	30	94 664	89 003	-5,98%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 1	25	33 301	25 603	-23,12%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 2	40	54 703	49 410	-9,68%
CAUNAY/La Bouleure	50	92 870	87 430	-5,86%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 2	30	88 354	83 642	-5,33%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 3	40	111 150	113 038	1,70%
CHEF-BOUTTONNE/Le Sablon	40	76 843	78 179	1,74%
CHEF-BOUTTONNE/Les Outres	45	92 414	95 246	3,06%
CHEF-BOUTTONNE/Pellevoisin	50	105 918	106 436	0,49%
CHEF-BOUTTONNE/Pigeon Pierre	35	71 418	71 117	-0,42%
CHIZE/Pré de la Rivière F1	130	149 506	120 525	-19,38%
CHIZE/Pré de la Rivière P1	117	166 840	151 848	-8,99%
FONTENILLE/La Scierie Jurassique	25	47 131	45 723	-2,99%
FONTENILLE/La Scierie Lias	45	86 060	87 597	1,79%
FONTENILLE/Les Inchauds	25	37 827	36 918	-2,40%
LORIGNE/Jardin aux Prêtres	50	33 743	51 689	53,18%
LUCHE-SUR-BRIOUX/La Somptueuse	25	30 018	28 138	-6,26%
LUSSERAY/Chiron Cotereau	90	122 544	118 194	-3,55%
LUSSERAY/Le Logis	40	46 974	45 338	-3,48%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (infra)	12	14 797	15 561	5,16%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (supra)	55	66 109	59 684	-9,72%
PERIGNE/La Touche	70	86 697	107 155	23,60%
PERIGNE/Le Boulassier	90	120 922	136 912	13,22%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Alleuds F2	15	53 672	47 724	-11,08%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Renfermis F3	35	118 381	99 325	-16,10%
SAINT GENARD/Marillé	50	72 199	69 475	-3,77%
TILLOU/La Rivière Sud	25	20 696	19 945	-3,63%
VERNOUX/ Grand Bois Battu	120	47 037	42 214	-10,25%
Total des prélèvements (m³)		2 142 788	2 083 069	-2,79%

Le volume prélevé au cours de l'année 2024 a été de 2 083 069 m³ en comparaison au volume 2023 qui était de 2 142 788 m³. Cela représente une baisse de 62 719 m³ sur l'année 2024 après une baisse de 49 015 m³ en 2023.



Le captage du Boulassier à Périgné

b) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2023 (m ³)	Importés en 2024 (m ³)	Variation 2023/2024
SE DE LEZAY	9 204	9 106	-1%
SERTAD - production	5 382	7 184	33%
CAN - Vallée de la Courance	14 432	16 668	15%
SIVEER - Civray	0	0	
RESE 17	5 112	5 376	5%
Total importé	34 130	38 334	12%

Les imports d'eau réalisés en 2024 auprès des services voisins sont relativement stables. Ce volume permet d'assurer le renouvellement sanitaire de l'eau dans les conduites.

c) Volumes produits

Les stations de production utilisent de l'eau pour leur fonctionnement. Ces volumes consommés sont déduits des volumes prélevés dans le milieu naturel pour connaître les volumes mis réellement dans le réseau de production.

Les stations de production ont utilisé 15 638 m³ d'eau. Cette eau est principalement utilisée pour le fonctionnement des stations de traitement du fer et des pesticides ainsi que pour les analyseurs d'eau en continu (nitrate, turbidité et chlore). Les rendements des réseaux de transport d'eau brute sont bons car ces réseaux sont très récents.

Site de Production	Prélevé en 2024 (m ³)	Produit en 2024 (m ³)	Rendement des usines	Observations
Site de Chef Boutonne	196 680	195 702	99,50%	Eaux de service
Site de Vallée Caillaud	89 003	89 003	100,00%	
Site de Vernoux	42 214	41 892	99,24%	Analyseurs en continu
Cuve de Mélange de Luché	378 847	378 847	100,00%	
Cuve de Mélange de Lussais	484 298	484 298	100,00%	
Site de Tillou	19 945	19 945	100,00%	
Site de Marcellé	69 475	69 475	100,00%	
Site des Renfermis	147 049	138 408	94,12%	Analyseurs en continu
Site de la Touche	244 067	240 756	98,64%	Analyseurs en continu, fonctionnement de la déferrisation.
Site de Caunay	87 430	86 056	98,43%	Analyseurs en continu et traitement des pesticides
Station de Chizé	272 373	272 373	100,00%	Analyseurs en continu
Station de Lorigné	51 689	50 677	98,04%	
Total des volumes (m3)	2 083 070	2 067 432	99,25%	

6) Volumes vendus et exportés

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes :

Vente à	Vendu en 2022 (m³)	Vendu en 2023 (m³)	Vendu en 2024 (m³)	Variation 2023/2024 (%)
4B REGIE DE DISTRIBUTION	2 006 356	1 933 279	1 988 345	2,8%
4B - AFFERMAGE : CHEF-BOUTONNE	174 552	153 846	140 578	-8,6%
Volume total vendu aux adhérentes	2 180 908	2 087 125	2 128 923	2,0%

Les volumes mis en distribution en 2024 sur le territoire ont connu une hausse de 2% (soit 41 798 m³).

7) Bilan des volumes

Total des volumes produits (m³)	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 (%)
Ressources propres	2 169 017	2 119 838	2 135 975	0,76%
Importations	39 376	34 130	38 334	12,32%
Total général	2 208 393	2 153 968	2 174 309	0,94%

8) Longueur du réseau

d) Extension de réseau

	2020	2021	2022	2023	2024
Extension de réseau (ml)	-	100	0	0	0

Aucune extension du réseau de production n'a eu lieu en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	N / N-1
Longueur totale du réseau (ml)	133 171	133 271	133 271	133 271	133 271	0,00%

Le linéaire de réseau n'a pas connu une modification de linéaire au cours de l'exercice 2024.

e) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'exercice 2024 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Longueur totale		0

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Tarifs en vigueur

Les tarifs de l'eau ont été fixés par l'assemblée délibérante au travers de différentes délibérations :

Date de la délibération	Objet
23/11/2004	Tarif abonnement AEP (évolution de 2005 à 2007) 35 €/ab/an
22/03/2005	mutualisation charges de fonctionnement
22/03/2005	mutualisation prix vente eau
01/12/2009	0,01 €/m ³ pour financement travaux de renouvellement
01/12/2009	mutualisation charges de fonctionnement
08/12/2016	Vote des tarifs 2017
08/12/2016	0,03 €/m ³ pour financement programme Re-Source

Les différentes taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

10) Prix du service de l'eau potable

Descriptif	2023	2024
Part fixe ou abonnement (€/ab)	35,0000 €	35,0000 €
Charges fonctionnement mutualisées (€/ab)	7,1200 €	6,5200 €
Prix mutualisé (€/m ³)	0,4072 €	0,3900 €
Redevance Prélèvement mutualisée (€/m ³)	0,0575 €	0,0575 €
Financement programme re-sources (€/m ³)	0,0300 €	0,0300 €
1 centime tx renouvellement (€/m ³)	0,0100 €	0,0100 €

(Tous ces prix sont issus des délibérations votées en comité syndical)

11) Recettes d'exploitation

	2023	2024	Variation
Total Recettes de vente d'eau	1 772 279,95 €	1 732 634,76 €	-2,24%
dont abonnements	709 764,12 €	697 162,32 €	-1,78%

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

12) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de sa surveillance analytique.

Il est primordial de surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau et de vérifier les améliorations apportées par le traitement entre les eaux brutes et les eaux traitées admises en distribution.

Sur l'année 2024, les résultats de la surveillance de la qualité des ressources en eau et de la qualité de l'eau après traitement sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2024 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	49	49	100 %
	Conformité physico- chimique (total des analyses réalisées)	143	114	80 %
	Conformité physico- chimique (total des analyses réalisées sans la mesure du Chlorothalonil R471811)	77	77	100 %
Surveillance analytique	Conformité physico- chimique (analyses réalisées avec le chlorothalonil R471811)	410	384	94 %
	Conformité physico- chimique (sans mesures du Chlorothalonil R471811 réalisées)	229	229	100 %
	Conformité Chlore stations et réservoirs	132	132	100%

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire et la surveillance analytique comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production sur l'année 2024.

En 2024, le contrôle sanitaire et l'autosurveillance présentent, sur les résultats physico-chimiques, le total des analyses réalisées avec et sans la mesure du chlorothalonil R471811 (métabolite du chlorothalonil : molécule à usage fongicide interdit depuis mai 2020).

Concernant les résultats des analyses sans la prise en compte du Chlorothalonil R471811 :

- Le contrôle sanitaire ne présente pas d'analyses physico-chimiques non conformes.
- L'autosurveillance analytique ne présente pas d'analyses physico-chimiques non conformes.

Concernant les résultats des analyses avec la prise en compte du Chlorothalonil R471811 :

L'intégralité des analyses effectuées sur les eaux brutes en chlorothalonil R471811 sont conformes à la limite qualité de 2 µg/L.

De janvier à avril 2024 : la majorité des analyses effectuées sur l'eau traitée est supérieure à la limite qualité de 0,1 µg/l expliquant un taux de conformité plus bas que les analyses physico-chimiques sans le chlorothalonil R471811.

Fin avril 2024, l'ANSES a publié un second rapport renforçant la connaissance de cette molécule et l'a classée comme métabolite non pertinent. Ainsi la limite qualité a été remplacée par une valeur indicative de 0,9 µg/L pour l'eau traitée. Cette valeur indicative n'a jamais été dépassée pour l'eau traitée en 2024 sur le territoire

Pour le contrôle sanitaire, le pourcentage de conformité passe de 100 % à 80 % lorsque les résultats du chlorothalonil R471811 sont intégrés (de janvier à avril 2024 où la limite qualité était en vigueur).

Sur l'autosurveillance analytique, le pourcentage de conformité est de 100 % sans la mesure du chlorothalonil R471811 et passe à 94 % avec les analyses de cette molécule (de janvier à avril 2024 où la limite qualité était en vigueur).



**Le laboratoire
d'analyse du
Syndicat**

13) Indice de protection de la ressource en eau :

L'indice d'avancement de la démarche de protection des ressources en eau est un indicateur qui permet d'identifier la performance atteinte ou à atteindre pour assurer la protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- **0 %** Aucune action,
- **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours,
- **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu,
- **50 %** Dossier déposé en préfecture,
- **60 %** Arrêté préfectoral,
- **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- **100 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
(calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)
80%

Sur le territoire du SMAEP 4B, l'indice de protection de la ressource en eau, en 2021, est de **80 % en moyenne pour l'ensemble des ressources**. La totalité des captages du syndicat ont des arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre cela leur permet d'obtenir un indice de 80%.

15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)		
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)		
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (secteurs de recherche de fuite, date, nature des réparations)	10	10
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
TOTAL		100	100

(1) Le chapitre A doit obtenir 15 points afin de comptabiliser les points du chapitre B ;

(2) Les chapitres A et B doivent totaliser au moins 40 points afin de comptabiliser les points du chapitre C

(3) Les points obtenus sont fonction du % de linéaire des réseaux validant l'information.

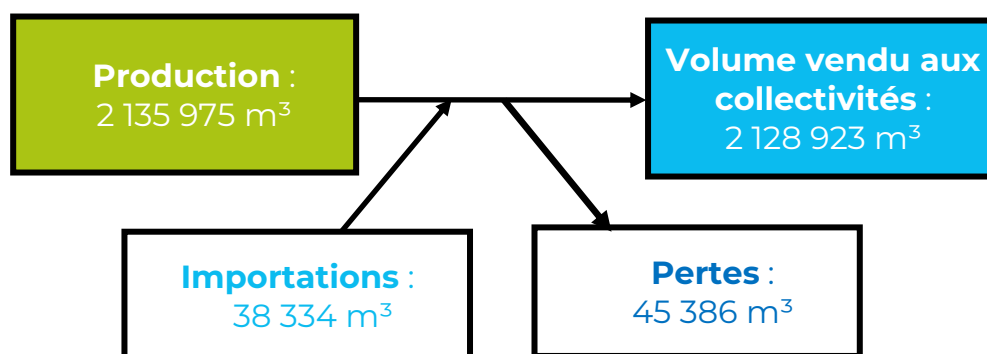
Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci.

La finalisation de l'étude patrimoniale au cours de l'année 2017 a permis la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations qui vient compléter le travail de renouvellement déjà réalisé depuis plusieurs années.

16) Performance du réseau

Ces indicateurs sont définis selon le décret du 27 janvier 2012 :

Les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte.



- Rendement du réseau =

Volume vendu aux adhérents / (Volume produit + Volume acheté)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement réseau (%)	99,6%	98,9%	98,8%	96,9%	97,9%

- Indice des volumes non comptés =

(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements.

Cet indice ne peut pas être calculé pour un service de production d'eau potable.

- Indice linéaire de pertes en réseau =

Pertes (m³) / longueur du réseau hors branchements (km) / 365 jours

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	1,09	0,51	0,57	1,44	0,93

Une fuite a été réparée sur le secteur de Plaine d'Argenson. Celle-ci était localisée dans un champ cultivé et a donc été difficile à localiser.

17) Renouvellement des réseaux

Au cours de l'année 2024, aucun chantier de renouvellement du réseau n'a été effectué.

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	133 171	133 271	133 271	133 271	133 271
Renouvellement de réseau (ml)	-	2 188	2 882		
Taux de renouvellement	0,00%	1,64%	2,16%	0,00%	0,00%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.76%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2024

Objet des travaux et équipements	Montant des travaux (HT)
Réhabilitation du captage de Jardin aux Prêtres Lorigné	96 802,77 €
Compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	826,00 €
Renouvellement de la télégestion Forage les Inchauds à Fontenille, Forage de la Cantine à Brioux	6 547,13 €
Renouvellement matériel de chloration cuve de reprise de la Touche, Périgné (fourniture et travaux en régie)	1 397,00 €
Renouvellement des ballons antibéliers à Périgné (Forage du Boulassier), Chef-Boutonne forage du Sablon et de Coupeaume (fourniture et travaux en régie)	12 342,00 €
Renouvellement de la pompe de Chizé (fourniture, grutage et travaux en régie)	4 784,85 €
Renouvellement écran tactile Forage de Coupeaume à Chef-Boutonne	1 027,04 €
Renouvellement des routeurs Cuve de reprise de Luché et Lussais	4 495,62 €
Installation d'une antenne de communication Radio IP Cuve de reprise La Touche et bureaux de Périgné	4 971,50 €
TOTAL	133 193,91 €

Pour ce qui concerne les travaux, ce tableau ne fait état que des chantiers réceptionnés et intégrables à l'actif au 31/12/2024.



**Réhabilitation hydraulique de la cuve n°1 de la Bataille
– Chef Boutonne –**



**Reprise de l'étanchéité de la cuve n°1 de la Bataille
– Chef Boutonne –**

19) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci. L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 228 481,83	1 000 724,54	778 127,00
Epargne brute annuelle (€)	596 893,91	468 671,16	877 935,38
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	2,06	2,14	0,89
Recettes réelles	1 942 048,30	1 995 980,98	2 074 377,25
Dépenses réelles	1 345 154,39	1 527 309,82	1 196 441,87
Remboursements au cours de l'exercice	278 806,92	278 291,55	263 974,57
dont en intérêts	57 935,95	49 028,44	39 871,19
dont en capital	220 870,97	229 263,11	224 103,38

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget production. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

20) Amortissements réalisés

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	878 097,42	894 234,44	851 786,74	766 830,15	700 187,10



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : accueil@syndicat4b.fr